

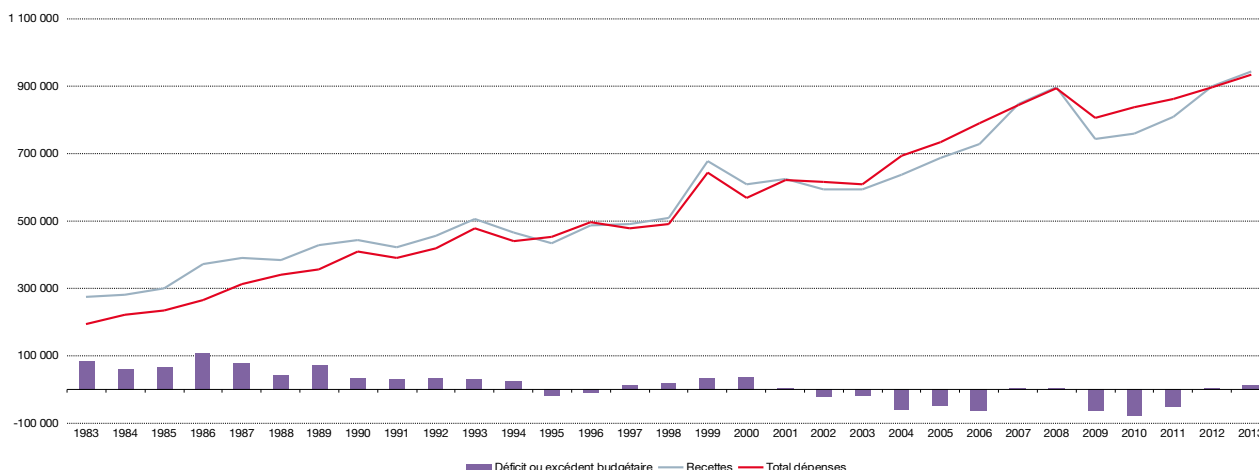
Ce Focus présente les finances publiques de la Principauté, recettes et dépenses ainsi que le Fonds de Réserve Constitutionnel. Sauf mention contraire, toutes les données sont exprimées en milliers d'euro.

1) Budget

Après 3 années de déficit, le budget de l'État est de nouveau excédentaire depuis 2012. Il affiche un solde positif de plus de 12 M€ en 2013 (3,75 M€ en 2012).

	2009	2010	2011	2012	2013	Evol
Recettes	744 210	760 146	809 329	900 150	945 145	5,0%
Dépenses ordinaires	613 439	636 056	654 514	662 702	664 286	0,2%
Dépenses équipement	192 092	202 150	206 599	233 699	268 764	15,0%
Total dépenses	805 531	838 206	861 113	896 401	933 049	4,1%
Déficit ou excédent	-61 321	-78 060	-51 784	3 748	12 096	

en milliers d'euro courants



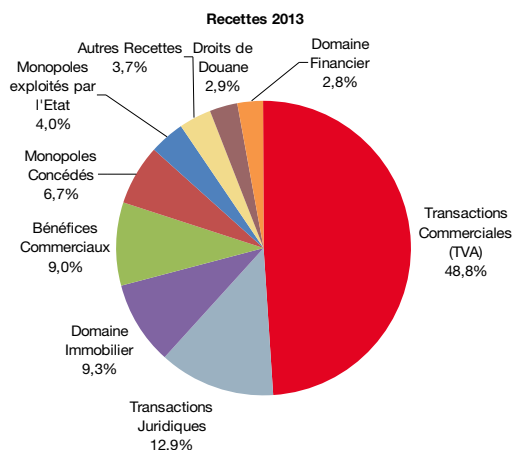
2) Recettes

Les recettes de l'État augmentent de 5,0% en 2013.

Cette croissance est principalement due aux transactions commerciales, juridiques et aux monopoles concédés.

Toutefois, il est à noter la forte baisse des bénéfices commerciaux (ISB).

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evol
Transactions Commerciales (TVA)	431 570	369 892	373 914	383 144	424 555	460 960	8,6%
Transactions Juridiques	141 321	83 101	92 442	104 800	108 113	122 083	12,9%
Domaine Immobilier	76 249	82 206	77 559	80 910	91 021	87 747	-3,6%
Bénéfices Commerciaux	93 601	63 241	79 151	95 452	120 000	84 704	-29,4%
Monopoles Concédés	43 645	40 971	42 392	41 375	42 616	62 884	47,6%
Monopoles exploités par l'Etat	36 572	36 804	36 620	38 055	38 974	37 984	-2,5%
Autres Recettes	21 915	22 472	21 916	27 081	28 319	34 797	22,9%
Droits de Douane	26 841	28 225	27 043	27 621	29 440	27 420	-6,9%
Domaine Financier	24 959	17 297	9 108	10 891	17 111	26 568	55,3%
Total	896 672	744 210	760 146	809 329	900 150	945 145	5,0%

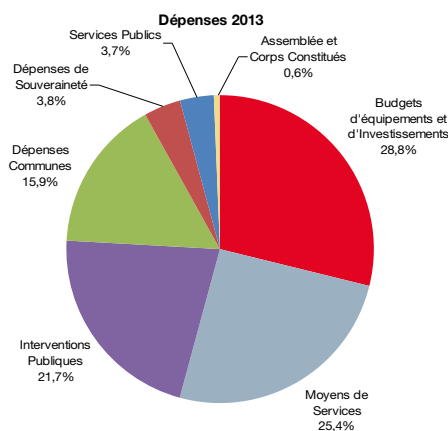


Transactions Commerciales : la taxe sur la valeur ajoutée ;
Transactions Juridiques : les droits de mutation, les droits sur les autres actes civils et administratifs, les taxes sur les assurances ;
Domaine Immobilier : l'ensemble des revenus des immeubles à usage locatif et les recettes des parkings publics ;
Bénéfices commerciaux : l'impôt sur les bénéfices ;
Monopoles concédés : les redevances concernant les monopoles dont les principaux sont la Société des Bains de Mer, Monaco Telecom, la Société Monégasque d'Électricité et du Gaz, la SAM d'exploitation des Ports de Monaco ;
Monopoles exploités : les recettes concernant la Régie des Tabacs, de l'Office des émissions de timbres-poste, des Postes-télégraphes ;
Autres recettes : les produits et recettes des services administratifs, les droits de consommation ;
Droits de douane : les droits de douane ;
Domaine financier : les revenus des valeurs mobilières, les intérêts bancaires.

3) Dépenses

Les dépenses de l'État augmentent de 4,1%. Cette croissance est essentiellement due à l'augmentation des budgets d'équipements et d'investissements qui atteignent près de 29% des dépenses.

	2009	2010	2011	2012	2013	Evol
Budgets d'équipements et d'Investissements	192 092	202 150	206 599	233 699	268 764	15,0%
Moyens de Services	220 020	221 987	225 775	229 881	237 297	3,2%
Interventions Publiques	199 374	205 593	212 707	215 639	202 436	-6,1%
Dépenses Communes	121 247	135 241	136 705	141 619	148 805	5,1%
Dépenses de Souveraineté	39 211	37 921	38 794	35 102	35 748	1,8%
Services Publics	28 993	30 856	35 396	35 432	34 751	-1,9%
Assemblée et Corps Constitués	4 594	4 459	5 137	5 030	5 248	4,3%
Total	805 531	838 206	861 113	896 401	933 049	4,1%



Équipement et investissements : dépenses de gros travaux et de matériel d'équipement, et d'acquisitions d'immeubles. Elles concernent l'équipement routier, culturel, portuaire, urbain, sanitaire et social, administratif, sportif... ;

Moyens des Services : dépenses de fonctionnement directement engagées par les Départements et les Services administratifs ;

Interventions publiques : aides, subventions versées et politiques publiques menées par le Gouvernement. On y trouve la dotation communale, les subventions aux Établissements Publics, les aides versées dans le domaine international, éducatif et culturel, social et humanitaire, sportif, économique et aux manifestations ;

Dépenses communes : dépenses gérées de façon commune par certains Services au profit de tous les Services : charges sociales, nettoyage des locaux, dépenses d'eau, gaz, électricité, assurance des bâtiments domaniaux, matériel informatique des Services administratifs... ;

Dépenses de Souveraineté : dépenses du Palais Princier et de la Maison Souveraine ;

Services publics : dépenses de nettoyage de la ville, de collecte et incinération, d'éclairage public, de consommation d'eau, de transports publics... ;

Assemblées et Corps constitués : dépenses relatives au Conseil National, Conseil Économique et Social, Conseil d'État, Commission Supérieure des Comptes, ...

4) Le Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC)

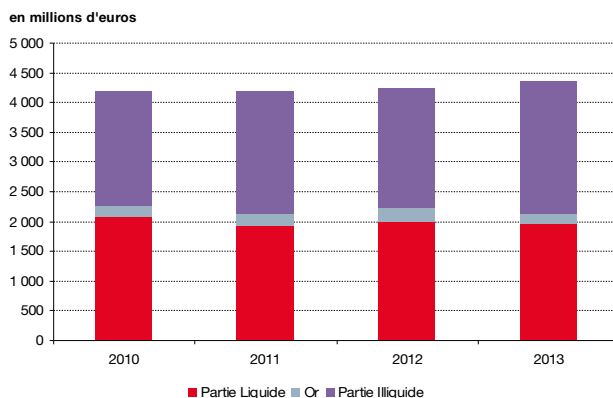
Créé par la Constitution de 1962, le Fonds de Réserve Constitutionnel est la réserve, le « bas de laine » de l'État monégasque. C'est une entité comptable autonome, disposant d'un patrimoine propre et jouissant d'un statut particulier.

Les produits sont constitués de l'excédent des recettes sur les dépenses constaté après la clôture de l'exercice budgétaire ainsi que des produits de la gestion financière, de la gestion immobilière, des ventes des biens meubles ou immeubles. De même, sont incorporés au FRC les plus-values résultant de la réalisation d'actifs ou de la réévaluation des biens mobiliers et immobiliers.

Les dépenses comprennent, l'excédent des dépenses sur les recettes constaté après la clôture de l'exercice budgétaire ainsi que les charges de la gestion financière, de la gestion immobilière, les achats de biens meubles ou immeubles et les moins-values dégagées par la réalisation ou la dépréciation de ces biens.

A fin décembre 2013, le montant de l'actif du Fonds de Réserve Constitutionnel se situe à environ 4,372 Mds €.

	2010	2011	2012	2013	Evol
Partie Liquide	2 070	1 920	1 985	1 972	-0,7%
Or	196	225	230	159	-30,9%
Partie Illiquide	1 933	2 047	2 026	2 241	10,6%
Total	4 199	4 192	4 241	4 372	3,1%



La partie « disponible » (liquide) est composée de titres de placements financiers (fonds de placement composés d'actions, d'obligations, etc.) et de disponibilités bancaires ;

La partie « illiquide » est majoritairement composée d'immeubles. La réévaluation des biens immobiliers se fait annuellement selon l'évolution de l'indice de la construction BT01. Ces biens immobiliers sont situés à Monaco ou dans les communes limitrophes, à l'exception des Ambassades.

